



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

N° Spécial

14 Novembre 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial CABINET du 14 novembre 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB-BRE N° 2019-1041	13.11.2019	Arrêté modificatif accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019	3

CABINET DU PREFET

**Arrêté modificatif CAB-BRE N° 2019-1041
accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019**

Le préfet des Hauts-de-Seine
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

VU l'arrêté du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral CAB-BRE n° 748/2019 du 14 juillet 2019 accordant la médaille d'honneur agricole, à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 ;

VU la demande de AMUNDI ;

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié, et les mentions suivantes sont supprimées :

MEDAILLE ARGENT :

- Madame BARRA Marie-Pascale
Chargé de gestion spécialisée - AMUNDI
demeurant à VANVES

Article 2 : l'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié, et les mentions suivantes sont supprimées :

MEDAILLE VERMEIL :

- Madame BARRA Marie-Pascale

Chargé de gestion spécialisée - AMUNDI
demeurant à VANVES

Article 3 : l'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié, et les mentions suivantes sont supprimées :

MEDAILLE OR :

- Madame BARRA Marie-Pascale

Chargé de gestion spécialisée - AMUNDI
demeurant à VANVES

Article 4 : l'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié, et les mentions suivantes sont supprimées :

MEDAILLE GRAND OR :

- Madame BARRA Marie-Pascale

Chargé de gestion spécialisée - AMUNDI
demeurant à VANVES

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4, boulevard Hautil – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Monsieur le secrétaire général et monsieur le directeur de cabinet sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 13 novembre 2019

Le préfet

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>